

RENOVI DE LA LOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. G. J. McIlraith (au nom de l'honorable Mlle LaMarsh) propose:

Que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à étudier la loi électorale du Canada et à faire rapport à la Chambre des propositions que le comité jugera opportunes.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: L'article n° 84 au *Feuilleton* d'aujourd'hui n'était pas inscrit comme faisant partie des travaux de la journée, mais il s'agit d'un bill que nous nous proposons de déférer au comité de la justice. Nous pourrions aborder l'étape de la deuxième lecture, si la Chambre y consent, mais si l'un d'entre vous a des questions à soulever, je n'insisterai pas.

L'hon. M. Starr: Nous n'avons pas lu le bill, monsieur l'Orateur. Il est déjà dix heures. Nous aurions été disposés à adopter l'article n° 120, le bill n° S-55 mais, comme il est dix heures, il me semble que nous avons bien travaillé aujourd'hui.

L'hon. M. McIlraith: Nous nous proposons de poursuivre l'étude du bill sur les transports et une fois cette étude terminée, de mettre en délibération l'article 62 figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui; l'article 84; l'article 120; les articles 124 et 125. Selon le temps à notre disposition, je modifierai peut-être l'ordre portant sur la mise en délibération de ces mesures législatives, mais seulement après avoir consulté les chefs des autres partis à la Chambre.

L'hon. M. Starr: Si j'ai bien saisi les paroles du leader de la Chambre, si nous en terminons avec le bill sur les transports, nous aborderons ces articles durant le reste de la journée. Mais cela signifie-t-il nécessairement que nous poursuivrons l'étude de ces articles jeudi?

L'hon. M. McIlraith: Non, nous n'avons pas l'intention de poursuivre cette étude jeudi. Nous nous proposons d'étudier, jeudi l'article 107, à savoir le projet de loi sur l'unification des forces armées.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT
ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[Français]

LE COMMERCE—RÉPERCUSSIONS DE L'IMPORTATION DE CHAUSSURES SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, le 16 janvier, je de-

[L'hon. M. McIlraith.]

mandais à l'honorable ministre du Commerce (M. Winters) s'il était au courant de la mauvaise situation dans laquelle se trouvaient les manufacturiers de chaussures canadiens, à la suite des trop fortes importations de ces produits. Comme l'atteste la page 11824 du *hand-sard*, le ministre répondait:

...on m'a déjà signalé cette question qui est à l'étude. Il est exact que les importations de chaussures ont augmenté, mais la production nationale a aussi augmenté considérablement.

En faisant une déclaration de ce genre, le ministre nous prouvait de deux choses l'une: ou bien il profitait de ses fonctions pour induire le public en erreur, ou bien il manquait de renseignements.

Aussi, j'ai préféré croire que le ministre manquait de renseignements, et c'est pour cette raison que, le 19 dernier, je signalais à la Chambre le mémoire que l'Association des manufacturiers de cette industrie avait fait parvenir à chaque député.

A ce stade, je me permets de citer quelques paragraphes de la lettre jointe au mémoire. Voici:

Cher monsieur:—

Ci-inclus vous trouverez une copie du mémoire que nous avons adressé au Comité Canadien des Tarifs Douaniers et du Commerce afin d'informer les membres de ce comité de la situation sérieuse où se trouve l'industrie de la chaussure.

Ce mémoire est le cinquième que nous adressons au comité depuis le 15 mai 1964 et, comme vous pourrez le constater, les importations de chaussures continuent d'augmenter d'une façon alarmante.

Et, justement, le mémoire contient un tableau basé sur les chiffres du Bureau fédéral de la statistique.

Pour l'année 1951, par exemple, nous voyons qu'au Canada, avec une population de 14 millions, la production était de 48 millions de paires de chaussures, comparativement à des importations de 2 millions de paires.

En 1956, avec une population de 16 millions, notre production avait atteint 58 millions, pendant que les importations s'élevaient à 6 millions.

En 1966, avec une population de près de 20 millions, nous avons produit 66 millions de paires de chaussures, alors que nous en importions 31 millions de paires.

En résumé, de 1951 à 1966, la population du Canada a augmenté de 42 p. 100, pendant que la production canadienne de chaussures n'augmentait que de 35 p. 100 et que les importations de chaussures grimpaient à 1,048 p. 100. C'est donc dire que les importations de 1966 équivalent à 47 p. 100 de la production canadienne et que c'est plus qu'il n'en faut pour entraîner la fermeture de plusieurs manufactures.

Au fait, le mémoire contient justement la liste des fabricants qui, depuis 1963, ont dis-